

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2012

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le groupe de l'UNAF souligne l'intérêt de l'avis dont les propositions et les recommandations s'inscrivent dans la confiance et permettent ainsi de s'engager sur le chemin proposé, celui de la concertation et de la négociation.

Si l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires régionaux de voyageurs sera réalité en 2019, il convient évidemment qu'elle soit préparée avec une grande attention et suffisamment en amont, c'est à dire maintenant. L'avis souligne avec raison la nécessité de préparer cette échéance en privilégiant le dialogue - le dialogue social en particulier - avec l'opérateur historique, la SNCF.

Le groupe de l'UNAF, une fois ce préalable posé, attire l'attention sur les questions que sont en droit de se poser les usagers, au premier rang desquels sont les familles.

La sécurité est primordiale. Cette exigence doit figurer parmi les premières dans tout cahier des charges et appels d'offres qui seraient élaborés et lancés par les Autorités organisatrices de transport (AOT) dans cette perspective d'ouverture à la concurrence. Pour y parvenir, l'enjeu se porte sur la formation des personnels.

La qualité du service doit également être recherchée. Le groupe de l'UNAF sera attentif à ce que les transports ferroviaires de voyageurs au régional comme sur les grandes lignes ne se fassent pas avec une qualité à deux vitesses. L'ouverture à la concurrence peut, sans doute, être un aiguillon dans ce domaine particulièrement pour l'opérateur historique.

Sur la méthode, le groupe de l'UNAF rejoint les préconisations des rapporteurs et des sections sur la nécessité d'une expérimentation bien conduite dans le temps pour l'ouverture à la concurrence de ce type de transport, ayant conscience de la réussite de celle conduite en vue de la régionalisation des transports express régionaux.

Enfin, les familles, usagers de ce « service public », ont conscience de la part qu'elles prennent dans l'effort de financement des coûts réels des transports, même si cette part ne peut suffire à elle seule. Elles reconnaissent, sur ce point, l'effort de l'État, de la SNCF et de Réseau ferré de France (RFF). Le groupe de l'UNAF attire l'attention sur la charge réelle supportée par les familles. Elle est un élément constitutif de leur budget, tant pour leurs déplacements quotidiens que pour leurs vacances.

La politique tarifaire des opérateurs doit être partie intégrante du dossier de l'ouverture à la concurrence. Les opérateurs devront y apporter une réponse dans un cahier des charges commun en respectant un impératif de lisibilité des prix mais aussi en continuant de privilégier les familles avec enfants.

Les familles seront très vigilantes sur tous ces points et le dernier en particulier.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.